GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

43ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

BARBADE

Intervention du Luxembourg

Genève, le 5 mai 2023

Le Luxembourg salue la délégation de Barbade et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle. Nous félicitons la Barbade concernant les disposition prises pour l'adhésion à la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail qui entre en vigueur le 1er septembre 2023.

Le Luxembourg aimerait faire les recommandations suivantes :

1) Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,
2) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,
3) Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort
4) Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

5) Adopter des procédures de contrôle spécifiques pour les demandeurs d'asile et les réfugiés qui pourraient être victimes de la traite et à empêcher l'expulsion des victimes de la traite qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale.

6) Fournir une éducation à la santé sexuelle et reproductive adaptée à l'âge dans le cadre du programme d'éducation à la santé et à la vie familiale (HFLE) et pour les adolescents et les jeunes non scolarisés.

Nous souhaitons plein succès à la délégation de Barbade dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[238 mots / Temps de parole : 1min30sec]